

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA12-(C-4.1)-002**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 3 avril 2012, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'enlèvement d'un ARRÊT pour les autobus de la Société de transport de Montréal (STM), ligne 189, face au 15285, rue Notre-Dame Est, côté nord, à une distance de 41 mètres vers l'est;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Chantal Rouleau  
Maire d'arrondissement suppléant

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012.  
Entrée en vigueur le 10 avril 2012.

---